

FICHES ACTION PLPDMA

Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
l'agglø

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

espelia
Conseil pour
la performance publique

FICHES ACTIONS PLPDMA

Sommaire

Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets 4

1. Elargir et systématiser la communication sur le tri et la valorisation des déchets..... 5
2. Aller vers l'usager pour communiquer et sensibiliser sur le tri et la valorisation des déchets..... 9
3. Mettre en place d'une brigade environnementale 13
4. Réduire les dépôts sauvages en améliorant les conditions de nettoyage, collecte et traitement 16
5. Réduire et gérer les déchets sur les plages, criques et zones touristiques..... 20

Développer la consommation responsable 24

6. Développer l'offre de réemploi, location et réparation sur le territoire 25
7. Développer la filière de réemploi et réutilisation des textiles 31
8. Communiquer sur les bonnes pratiques Zéro Déchet et démarches locales pour inciter chaque consommateur à réduire ses déchets 35
9. Animer des ateliers, challenges et activités de sensibilisation au Zéro Déchet 39
10. Poursuivre le déploiement des couches lavables sur le territoire en lien avec les particuliers et les professionnels de la petite enfance 43
11. Développer l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables (hors couches lavables) 48

Développer l'éco-exemplarité 52	
12.	Fournir des équipements et consommables durables pour réduire la production de déchets des événements 53
13.	Mettre en place un label événement éco-responsable et inciter les organisateurs à réduire les déchets 57
14.	Travailler sur les clauses et le suivi de la commande publique afin de réduire les déchets et d'améliorer leur valorisation..... 61
15.	Sensibiliser et impliquer les agents et élus dans la prévention au sein des sites administratifs 65
Gérer et réduire les biodéchets 69	
16.	Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les restes alimentaires sur toute la chaîne de restauration collective (cuisine, école, dons, restes) 70
17.	Créer un réseau dédié au compostage en Guyane 76
18.	Etudier globalement le tri à la source des déchets alimentaires et déployer les solutions retenues 80
Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...)...85	
19.	Développer les matériaux réutilisables et locaux sur les chantiers.....86
20.	Développer le réemploi du mobilier en fin de vie des professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration..... 90
21.	Massifier et valoriser les biodéchets des professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration..... 93
22.	Sensibiliser les acteurs du tourisme et financer les initiatives permettant de réduire les déchets du tourisme..... 97
23.	Développer différentes mesures permettant de réduire les emballages des professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration..... 100
24.	Modifier certains aspects du service public de gestion des déchets pour les professionnels..... 104
25.	Développer la gestion collective des déchets et l'Ecologie Industrielle et Territoriale..... 106
26.	Informers les professionnels de l'industrie (déchets d'emballages) 108
27.	Favoriser l'émergence des filières sans emballage 110

***AMÉLIORER LE TRI ET
LA VALORISATION DES
DÉCHETS, RÉSORBER
LES DÉPÔTS SAUVAGES
ET LES POLLUTIONS
LIÉES AUX DÉCHETS***

1

ELARGIR ET SYSTÉMATISER LA COMMUNICATION SUR LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets.

Description de l'action

L'amélioration du tri et de la valorisation est une problématique déjà adressée par la CACL, en vue d'atteindre les objectifs réglementaires fixés par la loi AGEC et le PRPGD : multiplier par 5 la part du recyclage des ordures ménagères et assimilées entre 2017 et 2030, améliorer la valorisation des biodéchets, multiplier par 3 la part des emballages ménagers triés à la source entre 2017 et 2027, et par 4 entre 2017 et 2033. La sensibilisation et la communication auprès des usagers est un des leviers à activer pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

A - Créer un réseau intégrant tous les relais potentiels de communication pour repérer les cibles, comprendre les problématiques spécifiques, adapter les messages et diffuser la communication (CACL, bailleurs sociaux, éco-organismes, associations, régie de quartier : identification des cibles et des messages à passer)

B - Développer une campagne large ciblant les particuliers et les professionnels en mobilisant tous les moyens de communication (web, radio, affiches de publicité, télévision, réseaux sociaux, applications (CACL et éco-organismes, communes)

- Adapter la communication aux différents endroits et habitats du territoire : quartiers d'habitat collectif ou quartiers spontanés, écoles, événements, lieux récurrents de dépôts sauvages, autour des points de collecte fixes notamment grandes surfaces, points de regroupement, bornes. (Régie de quartier et bailleurs sociaux pour l'habitat collectif et les différents quartiers, communes pour les écoles, CACL et éco-organismes pour les points de collecte)

- Adapter la communication à la population du territoire : différentes langues utilisées, sur le territoire. (CACL et éco-organismes) => Décliner la campagne sur des thématiques peu abordées jusqu'à présent : communiquer sur l'ensemble des flux et pas uniquement les emballages, les déchèteries, les dispositifs de reprise en 1 pour 1 et 1 pour 0, communiquer sur les filières de valorisation. (CACL et éco-organismes)

C - Sensibiliser la majorité de la population en porte à porte sur les consignes de tri à l'aide d'une équipe d'ambassadeurs du tri. Cibler ces actions sur les logements collectifs en priorité (CACL, communes)

Objectifs

Objectif 1 : Au moins 3 rencontres annuelles du réseau pour une amélioration continue de la communication sur la prévention des déchets

Objectif 2 : Créer au moins un support de communication sur chaque média

Objectif 3 : Au moins 30% de la population sensibilisée en porte à porte

Objectif 4 : Adapter la communication audio et vidéo à plusieurs langues parlées sur le territoire

Objectif 5 : Chaque typologie d'habitat à cibler (identifiées à la sous action B) fait l'objet d'une campagne de communication adaptée

Objectif 6 : Chaque flux de déchets et mode de collecte est adressé par au moins une campagne de communication.

Objectif 7 : 100% des usagers touchés par les campagnes de communication

Indicateurs liés

- Nombre de rencontres du réseau par an
- Nombre de supports créés pour chaque média
- Nombre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte menées par les ambassadeurs du tri
- Part des ménages sensibilisés en porte-à-porte
- Nombre de média audio/vidéo utilisant une traduction français/créole
- Part des nouveaux supports traduits en français/créole
- Nombre de campagnes de communication réalisées par typologie d'habitat spécifique identifiée
- Part des flux de déchets ayant fait l'objet d'une campagne de communication
- Nombre d'usagers touchés par les campagnes de communication

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire
- Acteurs économiques
- 9.Structure pilote
- CACL

Partenaires

- Associations locales
- DGCOPOP
- Signal Conso
- Les 6 communes de la CACL
- Régies de quartier
- Eco-organismes
- CITEO
- Bailleurs

Modalités de mise en œuvre

- **Budget prévisionnel total** : 367 500,00 €
- Niveau de priorité : Élevé
- Date de début : 01/01/2025
- Action en amélioration continue, sans date de fin

2

ALLER VERS L'USAGER POUR COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets.

Description de l'action

La sensibilisation des usagers occupe une place centrale pour atteindre l'objectif d'amélioration du tri des déchets valorisables. Les objectifs réglementaires fixés par la loi AGEC et le PRPGD sont les suivants : multiplier par 5 la part du recyclage des ordures ménagères et assimilées entre 2017 et 2030, multiplier par 3 la part des emballages ménagers triés à la source entre 2017 et 2027, et par 4 entre 2017 et 2033. Au-delà de la communication et sensibilisation traditionnelles, il convient d'aller plus loin : connaître le rapport des usagers aux déchets, déconstruire leurs a priori et/ou les instruire sur la réalité du traitement des déchets. Il s'agit aussi de permettre à l'utilisateur de s'approprier les gestes en l'impliquant dans le dispositif de sensibilisation.

A - Recenser les quartiers d'habitat informels, les habitats collectifs.

B - Faire des sondages dans les quartiers d'habitat informel et verticaux pour mieux comprendre le rapport au tri et faire un état des lieux des difficultés rencontrées (CACL)

C - Organiser des visites des installations (centre de tri, plateforme de compostage, etc.) à destination du grand public pour lutter contre les idées reçues concernant la valorisation des déchets (CACL, exploitant des installations)

D - Produire un film pédagogique de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets en impliquant des habitants qui sera utilisé lors de différentes actions de sensibilisation menées (Compagnie Zoukoyanyan et associations d'éducation à l'environnement pour la mobilisation locale et la réalisation du film, appui des bailleurs sociaux pour mobiliser les habitants d'habitat collectif)

E - Organiser des ateliers à l'échelle de quartiers pour mettre en valeur des solutions liées au tri et à la valorisation des déchets, en lien avec les problématiques rencontrées. (Compagnie Zoukoyanyan et associations d'éducation à l'environnement, en lien avec les régies de quartier)

Objectifs

Objectif 1 : Au moins un sondage organisé par quartier (2 fois sur le PLPDMA soit un sondage tous les 2 ans par quartier)

Objectif 2 : Au moins 4 visites de chaque site organisées par an pour le grand public

Objectif 3 : Production du film

Objectif 4 : Diffusion du film lors des ateliers de sensibilisation a minima

Objectif 5 : Au moins 4 ateliers organisés par an

Indicateurs liés

- Nombre de sondages réalisés par an dans les quartiers d'habitat vertical
- Part des quartiers d'habitat vertical dans lesquels un sondage a eu lieu
- Nombre de sondages réalisés par an dans les quartiers d'habitat informel
- Part des quartiers d'habitat informel dans lesquels un sondage a eu lieu
- Nombre de visites grand public organisées par site
- Production du film
- Nombre de diffusions du film
- Nombre d'ateliers organisés par an

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations

Structure pilote

- CACL
- Partenaires
- Associations d'éducation à l'environnement
- Les 6 communes de la CACL
- Eco-organismes
- Régies de quartier
- Prestataires du Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement
- Bailleurs

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 16 100,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 01/01/2026

Date de fin prévisionnelle : 31/12/2027

3

METTRE EN PLACE D'UNE BRIGADE ENVIRONNEMENTALE

Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets.

Description de l'action

La brigade environnementale a un rôle de sensibilisation et d'information de la réglementation auprès de tous les utilisateurs du domaine et des équipements publics, afin de maintenir un cadre de vie sain. Elle privilégie la prévention à la verbalisation. La brigade est habilitée à dresser des procès-verbaux et à verbaliser toutes infractions constatées qui polluent l'environnement urbain en particulier les dépôts sauvages, les encombrants déposés sur la voie publique en dehors des périodes de collecte, les bacs stockés sur la voie publique, etc. Les recettes de verbalisation reviennent directement à la collectivité, ce qui permet de compenser le coût

de la brigade. Le pouvoir de police étant détenu par les communes, il est nécessaire de clarifier cet aspect entre la CACL et les communes : délégation du pouvoir de police à la CACL ou co-nomination des agents par la CACL et les communes pour éviter le transfert ? Plusieurs solutions sont envisageables.

A - Recenser les dépôts sauvages sur le territoire, les lieux où ils se concentrent

B - Etudier la problématique de la responsabilité des dépôts sauvages aux frontières des communes pour clarifier les rôles de chaque acteurs

C - Recruter les agents et lancer les premières actions de la brigade

D - Suivre le dispositif (nombre de sensibilisations, d'interventions, de contraventions, sommes collectées, quantité de dépôts sauvages ramassés chaque année...) et l'évolution des dépôts sauvages sur le territoire pour faire évoluer les actions de la brigade.

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Recenser annuellement les dépôts sauvages

Objectif 2 : Créer la brigade

Objectif 3 : Suivre le dispositif

Indicateurs liés

- Nombre de dépôts sauvages recensés
- Nombre d'agents dans la brigade
- Nombre de sensibilisations annuelles
- Quantité de dépôts sauvages collectés
- Nombre de verbalisations
- Sommes perçues

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Acteurs économiques
- Elus locaux

Structure pilote

- Les 6 communes de la CACL
- CACL

Partenaires

- Prestataires de collecte des déchets
- Bailleurs
- Associations locales

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 10 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

4

RÉDUIRE LES DÉPÔTS SAUVAGES EN AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE NETTOYAGE, COLLECTE ET TRAITEMENT

Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets.

Description de l'action

Les dépôts sauvages constituent un sujet de préoccupation majeure pour les collectivités et également pour la population. La CACL ainsi que les médias s'emparent de ce sujet et rappellent régulièrement les sanctions encourues contre les perpétrateurs de déchets sauvages. Cette action vise à mobiliser de nouveaux leviers pour réduire les dépôts sauvages en amont, tout en laissant le soin en communes d'opérer sur le terrain pour combattre les dépôts déjà effectués.

A - Poursuivre la mise en place des conventions entre chaque commune et CITEO sur les déchets diffus abandonnés (CACL, communes, opérateurs de collecte)

B - Créer un réseau et/ou une instance pour améliorer la gestion des déchets en habitat collectif en vue d'améliorer les modalités de collecte, de réduire les dépôts sauvages et de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (Syndicat de copropriété, bailleurs sociaux)

C - Améliorer les voies d'accès et zones de déposes des déchets, en arbitrant sur la responsabilité de la voirie et/ou étudier les dispositifs techniques de collecte permettant d'atteindre ces zones (CACL et Communes)

D - Déployer des corbeilles dans tous les espaces publics qui n'en sont pas encore dotés (Communes) E - Lancer un AMI ou AAP pour la création d'une déchèterie professionnels (ADEME, CTG)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Réduction de 50% des dépôts sauvages recensés (en nombre)

Objectif 2 : 100% des communes ont contractualisé avec CITEO sur la gestion des déchets abandonnés

Objectif 3 : 100% des immeubles collectifs sont rattachés à l'instance/au réseau dédié à la gestion des déchets en habitat collectif

Objectif 4 : 100% du territoire est desservi par des camions de collecte (via des points de regroupement si nécessaire)

Objectif 5 : Des projets ont émergé pour la création d'une déchèterie professionnels

Indicateurs liés

- Nombre de dépôts sauvages recensés
- Nombre de contrats propreté mis en place par les communes
- Nombre d'immeubles collectifs rattachés à l'instance de gestion des déchets
- Part du territoire desservi effectivement par les camions de collecte
- Mise en place d'un AMI ou AAP pour la création d'une déchèterie professionnels

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Acteurs économiques
- Collectivité elle-même
- Autres collectivités du territoire

Structure pilote

- Les 6 communes de la CACL
- CACL

Partenaires

- Bailleurs
- Syndicats de copropriété
- ADEME
- Gestionnaires de voiries
- Associations locales
- CTG
- Prestataires de collecte des déchets

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 48 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2026

5

RÉDUIRE ET GÉRER LES DÉCHETS SUR LES PLAGES, CRIQUES ET ZONES TOURISTIQUES

Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets.

Description de l'action

La réglementation exige la mise en place du tri des déchets d'emballages hors foyer au 1er janvier 2025. Les communes doivent donc réfléchir à une stratégie de déploiement dans les zones publiques (notamment en secteur touristiques, criques, parcs, plages qui sont des zones prioritaires : beaucoup de production et des enjeux de propreté et environnementaux forts). La CACL peut contribuer à encadrer la démarche et aider les communes à structurer leur stratégie dans une démarche partenariale. A terme, l'objectif sera éventuellement de déployer le tri hors foyer à l'entièreté du territoire.

A - Terminer l'étude de mise en place du tri à la source des emballages hors foyer (CACL pour accompagnement, communes, CITEO)

B - Recenser les points de collecte existants à l'aide d'une méthodologie commune (communes, CACL)

C - Réaliser une étude en vue d'identifier les solutions les plus adaptées pour la gestion des déchets au niveau des plages, criques, zones touristiques en intégrant des retours d'expérience (CACL et communes)

D - Définir un schéma de collecte des déchets hors foyer selon les zones et leur fréquentation (Communes, accompagnement technique par la CACL)

E - Suivre le dispositif en réalisant une cartographie des points de collecte (communes, office de tourisme)

F - En parallèle, mobilisation pendant les weekends d'ambassadeurs du tri / agents assermentés sur les principaux sites de passages (plages et criques) pour sensibiliser sur le dispositif mis en place et encourager le geste, réaliser des sondages sur le geste de tri et le rapport au tri (CACL et communes)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : trouver un accord entre CITEO et les communes pour la mise en place de la collecte des déchets d’emballages hors foyer.

Objectif 2 : Recenser les points de collecte existants pour les ordures ménagères et rassembler les données disponibles

Objectif 3 : Définir les modalités de collecte des déchets hors foyer (OMR et emballages) sur le territoire

Objectif 4 : suivre le dispositif à l’aide d’une cartographie

Objectif 5 : Au moins un sondage réalisé sur chaque plage (2 fois sur le PLPDMA)

Indicateurs liés

- Nombre de points de collecte existants identifiés
- Nombre de points de collecte déployés chaque année
- Quantité d’emballages collectés
- Nombre de sensibilisations effectuées sur les lieux inclus dans le projet
- Nombre de sondages réalisés par an
- Part des plages sur lesquelles un sondage a eu lieu

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations

Structure pilote

- Les 6 communes de la CACL

Partenaires

- CTG
- Prestataires de collecte des déchets
- CACL
- CITEO
- Office de tourisme
- Associations locales
- ADEME

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 30 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 01/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 30/06/2026

The background is a solid light green color. There are several white decorative elements: a thin horizontal line at the top left; a large, rounded white shape on the right side; a white line that curves from the left, goes across the middle, and then curves down on the right; and a white line at the bottom left that forms a partial frame.

***DÉVELOPPER LA
CONSOMMATION
RESPONSABLE***

6

DÉVELOPPER L'OFFRE DE RÉEMPLOI, LOCATION ET RÉPARATION SUR LE TERRITOIRE

Développer la consommation responsable.

Description de l'action

Dans une perspective de gestion des déchets plus durable, la CACL s'engage à réduire activement la production de déchets sur son territoire. Dans cette optique, le réemploi, la location et la réparation émergent comme des leviers pertinents, permettant de limiter la production de déchets à la source en prolongeant la durée de vie des biens. Cette action vise à créer un écosystème local dynamique favorisant la durabilité et la réduction des déchets.

A - Structuration de la filière réemploi et location :

- Réaliser un état des lieux complet des structures existantes de réemploi, location et réparation sur le territoire, en identifiant les acteurs, les ressources disponibles et les besoins (CACL, communes, associations).
- Organiser des campagnes de sensibilisation en mettant l'accent sur les avantages environnementaux et économiques du réemploi (CACL, communes, médias locaux).
- Identifier et cartographier les zones propices à l'installation de structures de réemploi telles que des boutiques solidaires ou bibliothèque d'objets en collaboration avec les autorités locales (CACL, CTG, Préfecture, instances coutumières, ONF).
- Mettre en place des incitations foncières et faciliter l'accès à des subventions via des guichets d'accompagnement pour faciliter l'implantation de nouvelles structures (CACL).
- Organiser des ateliers de sensibilisation dans les quartiers pour promouvoir le prêt entre voisins comme une pratique durable (CACL, communes, associations de quartiers telles que SECCOIA-Guyane, Yana Solidarity et l'Ecole de la deuxième chance).
- Articuler les plateformes existantes (plateforme E-réemploi par EcoLogic), et étudier la possibilité d'intégrer la plateforme « longue vie aux objets » de l'ADEME au site internet de la CACL afin de répertorier numériquement les offres de réemploi et de location sur le territoire (CACL, CRESS Guyane, GRAINE, Kwala Faya, Gamelle créole).
- Intégrer des stands d'information et d'exposition au sein des évènements de la CACL pour sensibiliser les visiteurs aux initiatives de réemploi et à la location (CACL, ACORPE, GRAINE, Kwala Faya, Gamelle créole).
- Impliquer les écoles et institutions éducatives pour intégrer des programmes éducatifs sur le réemploi et la réparation (CACL, écoles et institutions éducatives).

B - Soutien aux structures de réparation :

- Identifier des espaces publics sous-utilisés ou disponibles avec les municipalités pour mettre à disposition des locaux aux acteurs de la réparation (CACL, communes).
- Mettre en place des dispositifs de subventions spécifiques pour

soutenir la transformation de ces espaces en ateliers de réparation (CACL).

- Avec l'appui des éco-organismes Ecologic et Ecosystem, créer un réseau de collecte de pièces détachées auprès des habitants et des entreprises locales en identifiant les pièces détachées les plus demandées, lançant des campagnes de sensibilisation auprès des habitants et des entreprises locales et en installant des points de collecte dans des lieux stratégiques, telles que les déchetteries (CACL, communes, Ecologic, Ecosystem, médias)
- Collaborer avec les centres de contrôle technique et les garages agréés pour établir des points de collecte des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et organiser des ateliers de démontage supervisés pour récupérer efficacement les pièces réutilisables (CACL, centres de contrôle technique, garages agréés, Ecologic, Ecosystem).
- Concevoir un programme de distribution de chèques réparation lors d'événements communautaires pour inciter la population à utiliser les services de réparation (CACL).

C - Formation de personnel qualifié dans le réemploi et la réparation :

- Établir des programmes d'aide économique spécifiques pour les personnes ayant des compétences en réemploi et en réparation, même en situation irrégulière (CACL, communes, SECCOIA-Guyane, Yana Solidarity, l'Ecole de la deuxième chance, Kwala Faya).
- Mettre en place des programmes de formation dédiés aux bénévoles et initiateurs de repair cafés, couvrant des compétences variées telles que la réparation électronique, la couture, la menuiserie, etc. (CACL, Kwala Faya).
- Fournir des ressources de base telles que des outils, des manuels de réparation, et un accès à des experts pour garantir la qualité des services offerts par les repair cafés (CACL, ACORPE).
- Simplifier les procédures de demande de subventions et clarifier les critères d'éligibilité pour les petits porteurs de projets liés au réemploi et à la réparation (CACL).

Objectifs

Objectif 1 : Identifier et documenter 100% des structures de réemploi, location et réparation présentes sur le territoire dans le cadre de l'état des lieux

Objectif 2 : Augmenter le nombre de structures de réemploi sur le territoire.

Objectif 3 : Faciliter l'implantation de 10 nouvelles structures de réemploi d'ici la fin de l'année en mettant en place des incitations foncières et en facilitant l'accès à des subventions.

Objectif 4 : Lancer une plateforme en ligne répertoriant au moins 50 offres de réemploi et de location d'ici 1 an, en collaboration avec des partenaires locaux.

Objectif 5 : Augmenter la quantité de DEEE envoyée en déchèterie d'au moins 20% en favorisant le réemploi, la location et la réparation

Objectif 6 : Augmenter la quantité de déchets d'encombrants d'au moins 10% envoyée en déchèterie en favorisant le réemploi, la location et la réparation

Objectif 7 : Augmenter la quantité de déchets de textiles envoyée en déchèterie d'au moins 20% en favorisant le réemploi, la location et la réparation.

Objectif 8 : Accroître le volume des biens réemployés, loués ou réparés d'au moins 20% sur le territoire.

Objectif 9 : Encourager la participation de 20% d'entreprises locales dans des activités de réemploi, location ou réparation.

Objectif 10 : Former au moins 40 bénévoles et initiateurs de repair cafés dans des activités de réemploi et de réparation d'ici 1 an.

Indicateurs liés

- Nombre total de bénévoles et initiateurs de repair cafés formés dans la période.
- Nombre de structures de réemploi, location et réparation identifiées et documentées.
- Nombre total de nouvelles structures de réemploi créées dans la période.
- Nombre de nouvelles structures de réemploi implantées avec le soutien des incitations foncières et des subventions.
- Pourcentage d'augmentation des déchets textiles collectés en déchetterie par les acteurs de réemploi, location et réparation autorisés.
- Volume total de biens réemployés, loués ou réparés dans la période.
- Nombre total d'offres de réemploi et de location répertoriées sur la plateforme en ligne.
- Pourcentage d'augmentation des DEEE collectés en déchetterie par les acteurs de réemploi, location et réparation autorisés.
- Pourcentage d'entreprises locales participant aux activités de réemploi, location ou réparation.
- Nombre total de nouvelles structures de réemploi créées dans la période.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire
- Acteurs économiques
- Acteurs économiques du secteur primaire
- Acteurs économiques du secteur secondaire
- Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Entreprises locales
- ACORPE
- Refashion
- Bailleurs
- DREAL
- Eco-organismes
- Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat

Collectivités territoriales (communes, département, région)

- Les 6 communes de la CACL
- Ecoles et centres de formation professionnelle
- Associations et structures de l'économie sociale et solidaire
- Entreprises locales de réemploi et de réparation
- Direction de l'environnement
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- Chambre du Commerce et d'Industrie
- Syndicats de copropriété
- Université de Guyane

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 277 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 05/01/2026

Date de fin prévisionnelle : 31/12/2030

7

DÉVELOPPER LA FILIÈRE DE RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION DES TEXTILES

Développer la consommation responsable.

Description de l'action

Cette action permettra de répondre directement aux exigences des directives nationales et locales visant à diminuer la quantité de textiles mise en décharge. Des objectifs nationaux ont été définis pour la période 2023-2028 dans l'arrêté du 23 novembre 2022 pour les éco-organismes de la filière REP des TLC (textiles, chaussures, linge de maison). Ces exigences portent sur les taux de collecte des TLC usagés (objectif de 60% d'ici 2028) et les tonnages de TLC usagés triés devant être réemployés et réutilisés (objectif de 120 000 tonnes d'ici 2024). Au-delà de la conformité réglementaire, cette action vise à atténuer l'impact écologique des déchets textiles, à encourager des initiatives locales génératrices d'emplois et à sensibiliser la population aux enjeux inhérents à la consommation responsable et à la gestion judicieuse des déchets.

A - Mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès du grand public, des établissements scolaires et des acteurs économiques pour promouvoir la réutilisation des textiles (CACL, communes, associations, écoles et des institutions éducatives, CCI Région de Guyane, médias locaux).

B - Développer des supports de communication explicatifs sur les bénéfices environnementaux et sociaux du réemploi (CACL, communes, associations, écoles et des institutions éducatives, CCI Région de Guyane, médias locaux).

C - Établir un partenariat avec ReFashion en priorité et d'autres acteurs pour assurer la collecte et tri des déchets TLC usagés sur le territoire de la CACL qui seront réemployés et réutilisés (CACL, communes, associations locales et entreprises de l'Economie Sociale Solidaire).

D - Définir un schéma de déploiement de bornes et/ou de structures de collecte et de tri des textiles usagés accessibles aux citoyens et en concertation avec les acteurs locaux (CACL, communes, associations et entreprises de l'ESS spécialisés dans la valorisation des textiles et entreprises conventionnelles).

E - Soutenir financièrement et logistiquement les initiatives locales axées sur la réutilisation des textiles, notamment les ateliers de couture, les friperies solidaires et les projets collaboratifs favorisant l'échange de vêtements (CACL, communes, associations et entreprises de l'ESS spécialisés dans la valorisation des textiles, CCI Région de Guyane).

F - Établir, en partenariat avec les acteurs économiques du secteur, des initiatives incitatives en faveur du textile d'occasion, afin d'encourager les citoyens à privilégier l'achat de vêtements de seconde main, comme dans le cadre de la Guyane Fashion Week (CACL, CCI Région Guyane, entreprises de l'ESS spécialisés dans la valorisation des textiles, entreprises conventionnelles du secteur textile, commerces locaux).

G - Établir un système de suivi régulier pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre (CACL).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Accroître de 30% la quantité de textiles collectés de manière sélective sur le territoire de la CACL.

Objectif 2 : Encourager le réemploi en développant des partenariats avec des structures locales spécialisées dans la réutilisation des textiles.

Objectif 3 : Informer et sensibiliser le grand public sur l'importance du réemploi textile et les inciter à participer activement.

Objectif 4 : Mettre en place une filière locale capable de valoriser les textiles collectés pour favoriser l'économie circulaire.

Objectif 5 : Réduire de 40% la quantité de textiles en mélange présente dans les OMR et les encombrants [Convention à établir entre la CACL et l'éco-organisme qui aura la charge de réaliser l'étude de caractérisation détaillée des encombrants envoyés en décharge]

Indicateurs liés

- Taux d'augmentation de la collecte sélective des textiles en tonnes.
- Nombre de partenariats établis avec des structures de réemploi.
- Nombre de campagnes de sensibilisation menées.
- Nombre d'entreprises ou d'initiatives locales intégrées à la filière de valorisation.
- Taux de textiles présents dans les OMR et les encombrants [via convention établie avec l'éco-organisme].

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire
- Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Collectivités territoriales (communes, département, région)
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat
- CCI
- ReFashion
- Associations et structures de l'économie sociale et solidaire
- Ecoles et centres de formation professionnelle
- Associations locales de solidarité ou spécialisées dans le secteur des déchets
- Entreprises «conventionnelles» du secteur textile
- Centres de recherche et d'innovation

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 346 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 06/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2027

8

COMMUNIQUER SUR LES BONNES PRATIQUES ZÉRO DÉCHET ET DÉMARCHES LOCALES POUR INCITER CHAQUE CONSOMMATEUR À RÉDUIRE SES DÉCHETS

Développer la consommation responsable.

Description de l'action

Cette action vise à informer et sensibiliser les citoyens aux pratiques vertueuses permettant de réduire la part de déchets produits individuellement ou au sein de leur foyer. En mobilisant la population, la collectivité souhaite inciter les changements de comportements et engager la transition vers des pratiques durables, contribuant ainsi à la réduction significative de la production de déchets sur le territoire de la CACL.

A - Mener régulièrement (2 à 3 fois par an) des campagnes de sensibilisation :

- Concevoir et déployer des campagnes de sensibilisation sur les pratiques liées au Zéro déchet ciblées et sur les dépôts sauvages, utilisant divers canaux de communication : réseaux sociaux, spots, jeux, etc. (CACL, écoles et établissements éducatifs, associations, entreprises et commerces locaux, médias locaux, influenceurs).
- Impliquer des influenceurs locaux pour promouvoir les bonnes pratiques Zéro Déchet (CACL, médias locaux, influenceurs).

B - Concevoir une plateforme d'information :

- Créer une plateforme en ligne ou un Instagram centralisant les informations sur les bonnes pratiques Zéro Déchet et les initiatives locales (CACL, communes, entreprises et associations œuvrant pour le Zéro Déchet).
- Mettre en place un système d'alertes et de notifications pour informer les utilisateurs des événements et actualités liés au Zéro Déchet (CACL).

C - Nouer des partenariats locaux :

- Établir des partenariats avec des commerces locaux, encourageant l'adoption de pratiques Zéro Déchet (CACL, communes, commerces et entreprises).
- Créer des collaborations avec des écoles et des associations pour intégrer ces principes dans les programmes éducatifs (CACL, communes, écoles, associations).

D - Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'efficacité des campagnes de sensibilisation et collecter des retours d'expérience de la population pour ajuster les actions en cours de route (CACL).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Sensibiliser au moins 20% des ménages de la CACL sur les pratiques Zéro Déchet, mesurée via des enquêtes, en un an.

Objectif 2 : Réduire de 20% le volume de déchets ménagers produits par habitant d'ici deux ans.

Objectif 3 : Atteindre au moins 10% de participation des habitants de la CACL aux événements et ateliers Zéro Déchet organisés sur le territoire de la CACL dans les 18 mois.

Objectif 4 : Réduire de 20% le volume global de déchets produits sur le territoire de la CACL en trois ans.

Objectif 5 : Collaborer avec au moins 10 influenceurs locaux pour créer et partager du contenu sur les pratiques Zéro Déchet dans l'année suivant le lancement de l'action.

Indicateurs liés

- Volume de déchets ménagers par habitant mesuré annuellement.
- Pourcentage de la population sensibilisé aux pratiques Zéro Déchet avant et après les campagnes de sensibilisation mesuré via des sondages avant/après.
- Nombre de participants aux événements et ateliers Zéro Déchet (inscriptions et présences).
- Volume total de déchets collectés sur le territoire (statistiques de collecte des déchets).
- Nombre de collaborations avec des influenceurs et portée des campagnes sur les réseaux sociaux.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Entreprises locales
- SEPANGUY
- GEPOG
- GRAINE Guyane
- Influenceurs
- Guyane Nature Environnement
- KWATA
- CERATO
- Commerces locaux engagés
- Ecoles et établissements éducatifs
- Association de Quartier
- Médias locaux

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 10 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 06/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2026

9

ANIMER DES ATELIERS, CHALLENGES ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AU ZÉRO DÉCHET

Développer la consommation responsable.

Description de l'action

Cette action vise à informer et sensibiliser les citoyens aux pratiques vertueuses permettant de réduire la part de déchets produits individuellement ou au sein de leur foyer. En mobilisant la population, la collectivité souhaite inciter les changements de comportements et engager la transition vers des pratiques durables, contribuant ainsi à la réduction significative de la production de déchets sur le territoire de la CACL.

A - Mener régulièrement (2 à 3 fois par an) des campagnes de sensibilisation :

- Concevoir et déployer des campagnes de sensibilisation sur les pratiques liées au Zéro déchet ciblées et sur les dépôts sauvages, utilisant divers canaux de communication : réseaux sociaux, spots, jeux, etc. (CACL, écoles et établissements éducatifs, associations, entreprises et commerces locaux, médias locaux, influenceurs).
- Impliquer des influenceurs locaux pour promouvoir les bonnes pratiques Zéro Déchet (CACL, médias locaux, influenceurs).

B - Concevoir une plateforme d'information :

- Créer une plateforme en ligne ou un Instagram centralisant les informations sur les bonnes pratiques Zéro Déchet et les initiatives locales (CACL, communes, entreprises et associations œuvrant pour le Zéro Déchet).
- Mettre en place un système d'alertes et de notifications pour informer les utilisateurs des événements et actualités liés au Zéro Déchet (CACL).

C - Nouer des partenariats locaux :

- Établir des partenariats avec des commerces locaux, encourageant l'adoption de pratiques Zéro Déchet (CACL, communes, commerces et entreprises).
- Créer des collaborations avec des écoles et des associations pour intégrer ces principes dans les programmes éducatifs (CACL, communes, écoles, associations).

D - Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'efficacité des campagnes de sensibilisation et collecter des retours d'expérience de la population pour ajuster les actions en cours de route (CACL).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Organiser 4 ateliers Zéro Déchet au cours d'une année

Objectif 2 : Atteindre une participation moyenne de 30 personnes par atelier.

Objectif 3 : Organiser au moins 1 challenge Zéro Déchet par an avec une participation active de 18 familles / foyers.

Objectif 4 : Impliquer 5 influenceurs locaux dans les challenges Zéro Déchet.

Objectif 5 : Réaliser 2 événements communautaires Zéro Déchet par an attirant au moins 100 participants chacun.

Objectif 6 : Organiser 2 conférences ou discussions interactives par an impliquant au moins 2 experts Zéro Déchet.

Objectif 7 : Augmenter de 10% le nombre de participants d'une année à l'autre.

Objectif 8 : Établir des partenariats avec au moins 2 associations ou entreprises spécialisées dans le Zéro Déchet par an.

Indicateurs liés

- Participation moyenne par atelier.
- Nombre total d'ateliers organisés.
- Nombre total de challenges organisés et participation active des familles.
- Nombre d'influenceurs locaux impliqués dans les challenges.
- Nombre total d'événements communautaires et participation à chaque événement.
- Nombre total de conférences ou discussions interactives et nombre d'experts impliqués.
- Taux de croissance du nombre de participants d'une année à l'autre.
- Nombre total de partenariats établis avec des associations ou entreprises spécialisées.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Ecoles et établissements éducatifs
- Médias locaux
- CERATO
- KWATA
- Guyane Nature Environnement
- Influenceurs
- GRAINE Guyane
- Associations d'éducation à l'environnement
- Entreprises locales
- SEPANGUY
- GEPOG

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 117 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 06/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 31/12/2026

10

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES COUCHES LAVABLES SUR LE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Développer la consommation responsable.

Description de l'action

Cette initiative vise à encourager les particuliers et les professionnels de la petite enfance à favoriser l'utilisation de couches lavables, alternative durable aux couches jetables (16kg/habitant/an). En effet, avec un taux de natalité de 26,8 ‰, la Guyane est le deuxième département français en termes de naissances. L'adoption, au moins en partie, de cette pratique permettrait de réduire la production de déchets de couches, et parallèlement de réduire l'impact économique lié à l'achat de couches jetables pour les familles de la CACL. La CACL subventionne à ce titre l'achat de kits de couches pour les ménages. Toutefois,

cette action doit être expliquée de façon ludique et aborder toutes les questions pratiques auprès des parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance afin d'être plus facilement adoptée. Les sous actions impliqueront donc une collaboration étroite avec les acteurs locaux, notamment des partenariats avec des fournisseurs de couches lavables et des organismes de sensibilisation environnementale, mais également une phase de test auprès d'une sélection d'établissements et de familles afin de valoriser les résultats et retours d'expérience. Avant tout, l'accessibilité financière des kits est indispensable, c'est aujourd'hui un frein pour un déploiement massif (un kit coûte plusieurs centaines d'euros).

A - Renforcer le dispositif existant de soutien à l'utilisation de couches lavables :

- Subventionner à 50% l'achat de couches lavables auprès de 20 crèches et 1500 familles (CACL).
- Établir des partenariats avec des points de distribution stratégiques tels que les pharmacies, les supermarchés ou les centres de parentalité pour rendre les couches lavables facilement accessibles (CACL, Distriplus).
- Lancer des campagnes de sensibilisation digitales et physiques, mettant en avant les avantages économiques, écologiques et sanitaires des couches lavables. Utiliser des supports visuels attrayants et des témoignages pour maximiser l'impact (CACL, communes via CCAS).
- Organiser des sessions de formation interactives pour le personnel des crèches, mettant l'accent sur la présentation des avantages des couches lavables et fournissant des outils de communication adaptés pour partager ces informations avec les parents (CACL, Distriplus, crèches).

B - Développer un système de don/restitution une fois que l'enfant a atteint la propreté :

- Réalisation d'une étude de viabilité analysant les aspects logistiques, financiers et opérationnels et sociaux d'un système de don (CACL, ReFashion)
- Mettre en place une plateforme en ligne dédiée pour faciliter les dons et la restitution de couches lavables issues des particuliers (CACL, ReFashion).
- Étudier la mise en place de points de collecte stratégiques, tels que des bornes de dépôt avec une signalétique claire, afin de faciliter la restitution des couches lavables issues des particuliers (CACL, ReFashion).
- Concevoir des campagnes ciblées mettant en avant la qualité du lavage, la praticité pour les parents et les avantages environnementaux. Intégrer des témoignages de parents satisfaits pour renforcer la confiance, visant à surmonter les éventuelles réticences mentales à adopter des couches lavables d'occasion lavées par un tiers (CACL, crèches, Réseau Périnat, particuliers, hôpitaux/cliniques, médias, influenceurs, ReFashion).

C - Si viable, impulser la création d'un opérateur logistique des couches lavables :

- Organiser des sessions d'information pour sensibiliser les entrepreneurs locaux aux opportunités liées à la création d'un opérateur logistique pour le lavage des couches lavables (CACL, communes, entrepreneurs).
- Instaurer des incitations financières, telles que la subvention d'une étude de faisabilité financière, opérationnelle et logistique, ou la création de programmes de financement dédiés, pour encourager les entrepreneurs à explorer cette opportunité (CACL).
- Faciliter l'accès aux financements et aux subventions, avec des guichets d'accompagnement simplifiant les démarches administratives liées à la création d'entreprise (CACL).
- Encourager les partenariats entre les créateurs potentiels de l'opérateur logistique et les crèches, les autorités locales et d'autres parties prenantes via des ateliers et rencontres (CACL, PMI, Réseau Périnat, crèches, Distriplus).
- Relayer la communication via les canaux de la CACL (CACL).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Mettre à disposition des kits de couches pour 5 000 familles défavorisées à travers une structure d'aide désignée.

Objectif 2 : Rendre les couches lavables facilement accessibles dans des points de distribution clés.

Objectif 3 : Former les professionnels de 20 crèches à l'utilisation des couches lavables soit environ 60% des crèches de la CACL.

Objectif 4 : Réduire de 50% les achats de couches jetables dans les crèches partenaires.

Objectif 5 : Doter 50% des écoles en couches lavables.

Objectif 6 : Réduire de 30% la quantité de couches présentes dans les OMR.

Objectif 7 : Faciliter les dons et la restitution des couches lavables.

Objectif 8 : Encourager les entrepreneurs à devenir un opérateur logistique de lavage des couches lavables.

Indicateurs liés

- Nombre de professionnels formés.
- Pourcentage de réduction des achats de couches jetables.
- Pourcentage de couches en mélange dans les OMR via une étude de caractérisation des OMR.
- Nombre d'études de viabilité financées.
- Nombre de transactions sur la plateforme en ligne.
- Nombre de kits mis à disposition via la structure d'aide.
- Nombre de partenariats établis avec des points de distribution.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Acteurs économiques
- Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Autour de bébé
- Crèches et garderies
- Magasins de produits pour bébés
- ADAPEI Guyane
- Relais petite enfance de la ville de Cayenne
- Centres de PMI (Protection maternelle et infantile)
- Professionnels de la santé en Guyane
- Association Guyanaise de Parents Educateurs
- Bébé 9
- Fabricants ou distributeurs de couches lavables
- ReFashion
- Bébé Home Cayenne

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total: 569 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 06/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2027

DÉVELOPPER L'UTILISATION DE TEXTILES SANITAIRES RÉUTILISABLES (HORS COUCHES LAVABLES)

Développer la consommation responsable.

Description de l'action

En encourageant l'adoption de textiles sanitaires réutilisables (hors couches lavables), la quantité de déchets à usage unique générés par les produits sanitaires traditionnels serait réduite (elle représente 18 kg/hab/an). La CACL aspire à instaurer un changement de comportement profond, en transformant la façon dont les citoyens abordent et intègrent les produits sanitaires dans leur vie quotidienne.

A - Déploiement des textiles sanitaires réutilisables

- Réaliser une étude approfondie des coûts et avantages des textiles sanitaires lavables en incluant une phase test sur des échantillons d'individus avec suivi et évaluation à l'aide de questionnaires (CACL).
- Communiquer les résultats de l'étude, souligner la durée de vie des textiles sanitaires réutilisables, et intégrer des informations sur les possibilités de réutilisation après la fin de vie (CACL, médias locaux).
- Développer des ateliers ouverts au grand public pour la fabrication de textiles sanitaires réutilisables et promouvoir ces ateliers dans les établissements scolaires et communautaires (CACL, Rectorat, établissements scolaires, ReFashion).
- Répertorier et promouvoir les points de vente et les initiatives locales (CACL, communes, acteurs associatifs tels que Ti Maniok, Arbre fromager, Seccoia, Croix rouge ou Zoukouyanyan organisateurs des ateliers tawachi).

B - Développer les protections périodiques réutilisables - Organiser des ateliers participatifs pour la fabrication de protections périodiques réutilisables (CACL, communes via CCAS, EVASS, acteurs associatifs tels que Ti Maniok, Zoukouyanyan, Arbre fromager, Seccoia, Croix rouge, Ile de Roses, ReFashion).

- Encourager la mise en place de points de distribution pour rendre ces protections accessibles (CACL, MOOI UMA, supermarchés, collèges et lycées, Ile de Roses).
- Définir des modalités de soutien financier pour la fabrication et la distribution de protections périodes réutilisables tels que le lancement d'un appel à projets dédié ou la mise en place de programmes d'accompagnement financier offrant des prêts à taux préférentiels ou des subventions partielles (CACL).
- Établir des accords d'accès facilité aux protections périodiques lavables, notamment par la création de kits destinés aux jeunes filles (CACL, Planning familial).
- Déployer une communication illustrant les avantages de l'utilisation de serviettes réutilisables en termes d'hygiène, d'économie et d'impact environnemental (CACL, professionnels de santé telles que des infirmières scolaires ou médecins, médias, influenceurs).

C - Valorisation et communication - Établir un répertoire et un réseau d'acteurs engagés dans le domaine des textiles sanitaires réutilisables (CACL, Nativiel Tendance, acteurs associatifs tels que Ti Maniok, Zoukouyanyan, Arbre fromager, Seccoia, Croix rouge, la CCDS et la CCOG pour leurs retours d'expérience)

- Identifier et accompagner les entreprises proposant des textiles réutilisables pour une labellisation «Commerce engagé» (CACL).
- Identifier et collaborer avec des influenceurs locaux, tels que des blogueurs, des personnalités publiques ou des expert.es en santé féminine, qui peuvent partager des témoignages et des informations sur les avantages des textiles sanitaires réutilisables (CACL, blogueurs, femmes expertes en santé féminine, personnalités publiques, médias).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Encourager la mise en place de 5 points de distribution de protections périodiques réutilisables par an.

Objectif 2 : Accompagner financièrement des projets de fabrication et/ou distribution de protections périodiques réutilisables.

Objectif 3 : Augmenter de 40% l'utilisation des protections périodiques réutilisables dans les établissements scolaires partenaires.

Objectif 4 : Réaliser un état des lieux et répertorier au moins 25 acteurs ou initiatives locales dans le réseau des textiles sanitaires sur une période de 3 ans.

Objectif 5 : Labelliser 5 entreprises comme «Commerce engagé» d'ici 2030

Indicateurs liés

- Nombre de projets de fabrication et/ou distribution de protections périodiques réutilisables financés via appels à projet ou programmes d'accompagnement financier.
- Nombre d'entreprises ou d'organisations labellisées.
- Nombre de points de distribution de protections périodiques réutilisables établis annuellement.
- Nombre d'acteurs répertoriés dans le réseau lié aux textiles sanitaires réutilisables.
- Taux d'utilisation des protections périodiques réutilisables dans les établissements scolaires obtenu grâce à un questionnaire diffusé dans les établissements.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Acteurs économiques
- Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Médias locaux
- Associations ou boutiques de mode écoresponsable
- Entreprises textiles locales
- CHU
- Influenceurs
- Associations d'éducation à l'environnement
- Ile de Roses

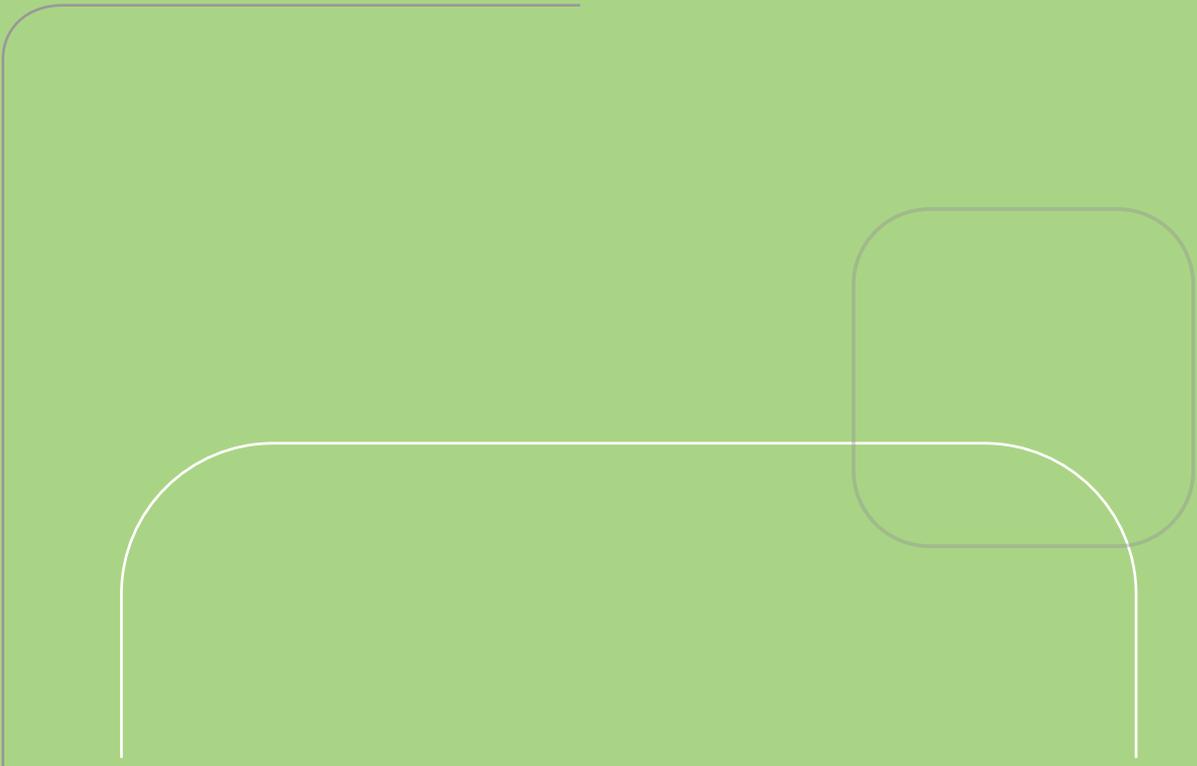
Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 269 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 06/07/2026

Date de fin prévisionnelle : 29/12/2028



***DÉVELOPPER
L'ÉCO-EXEMPLARITÉ***



12

FOURNIR DES ÉQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DURABLES POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DES ÉVÈNEMENTS

Développer l'éco-exemplarité.

Description de l'action

Les événements peuvent être des vitrines de l'action de la CACL en matière d'éco-exemplarité et un levier important pour réduire la production de déchets. Cela concerne aussi bien les événements organisés ou soutenus directement par la CACL, avec des partenaires et les événements organisés par des porteurs de projets sur le territoire sur le domaine public. L'objectif est de réduire l'impact de ces projets locaux sur l'environnement par la réduction des déchets produits lors de l'évènement et la sensibilisation du public sur les pratiques de prévention des déchets.

A - Création d'un kit «événements éco-exemplaire» à destination des organisateurs pour location - organisateurs : bacs de tri, sacs, kit de communication sur les gestes de tri - Mise en lien avec des artisans locaux pour confection de goodies durables - Développer des offres de vaisselles réutilisables et de consigne obligatoire pour les vendeurs ambulants lors des événements pour la vente de boisson (CACL, communes, associations et porteurs de projets, acteurs de l'événementiel et du tourisme pour définir le contenu du kit, artisans et restaurateurs locaux pour l'approvisionnement des événements)

B - Favoriser l'approvisionnement responsable pour les événements ponctuels

- Acquisition de fontaines mobiles pour location aux organisateurs
- Acquisition de cendriers interactifs pour location aux organisateurs
- Création d'une «ressourcerie» (= un stock d'éléments à louer) pour les éléments de décoration et ameublement/équipement (location et vente)
- Sensibilisation en faveur d'un approvisionnement local pour les offres de restauration et communication autour de l'utilisation de produits locaux.
- Définir qui achète ces éléments et quelles sont les modalités de mise à disposition/location (CACL, communes pour le portage de l'action, associations et porteurs de projets, acteurs de l'événementiel et du tourisme à associer aux réflexions, artisans et restaurateurs locaux pour l'approvisionnement des événements, acteurs du réemploi pour la création de la ressourcerie)

C - Assurer un suivi de la production de déchets sur les événements. Lorsqu'il s'agit d'un événement CACL ou communal, indiquer aux agents de noter le nombre de bacs remplis et leur taux de remplissage pour effectuer une estimation. Si il s'agit d'un événement réalisé par un tiers, imposer le suivi du nombre de bacs et leur taux de remplissage dans le cadre des conventions par un personne référente (CACL , communes, organisateurs d'évènements)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Créer le kit «événement éco-exemplaire» organisateurs et définir ses modalités d'utilisation et de diffusion

Objectif 2 : Imposer aux organisateurs que l'événement soit éco-exemplaire (par les communes)

Objectif 3 : Accompagner les différents événements du territoire vers l'éco-exemplarité

Objectif 4 : Réduire la production de déchets lors des événements

Indicateurs liés

- Nombre de kits événements utilisés/loués
- Nombre d'événements accompagnés
- Quantité de déchets collectés lors des événements

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Acteurs économiques
- Collectivité elle-même
- Autres collectivités du territoire

Structure pilote

- Les 6 communes de la CACL
- CACL

Partenaires

- Ekoconseil
- ADEME
- CTG
- Acteurs du réemploi
- Sponsors
- Restaurateurs
- Associations locales
- Office de tourisme
- La Consigne
- GRAINE Guyane
- Organismes d'événements
- Acteurs du tourisme
- Artisans locaux

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 15 000,00 €

Financier 1 : CACL

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2027

Action en amélioration continue, sans date de fin

13

METTRE EN PLACE UN LABEL ÉVÈNEMENT ÉCO-RESPONSABLE ET INCITER LES ORGANISATEURS À RÉDUIRE LES DÉCHETS

Développer l'éco-exemplarité.

Description de l'action

Les actions sur les événements sont un levier pour la réduction des déchets, il y a un enjeu à définir un cahier des charges de l'«événement éco-exemplaire» pour systématiser les pratiques d'événements éco-responsables, zéro déchet, afin d'avoir un réel impact sur la réduction des déchets et de sensibiliser la population. L'ADEME a publié plusieurs documents afin d'aider les collectivités à se mobiliser sur ce sujet.

**A - Mettre en place un label «événement écoresponsable»
comprenant notamment :**

- Obligation de tri des emballages plastiques recyclables,
- Mise en place d'une évaluation des événements écoresponsables selon différents critères du label, par l'acteur en charge de la labellisation de l'événement,
- Distribution de financements ou mise à disposition d'équipements pour des événements à condition de respecter certains critères d'écoresponsabilité,
- Intégration de clauses «Ecoresponsabilité» dans les marchés, appel d'offres et dans les demandes d'autorisation d'occupation par exemple auprès des communes (CACL, communes, associations et porteurs de projets, acteurs de l'événementiel et du tourisme, restaurateurs et artisans locaux pour définir le contenu du label)

B - Développer une formation à l'organisation d'événements écoresponsables pour les agents et les organisateurs d'événements, à rendre obligatoire pour les espaces qui accueillent du public avec une capacité supérieure à 500 personnes (CACL, communes, acteurs de l'événementiel et du tourisme, organisme de formation)

C - Valoriser et communiquer sur les événements éco-responsables pour favoriser l'essaimage (CACL, associations et porteurs de projets, acteurs de l'événementiel)

D - Se questionner sur la possibilité d'intégrer à terme dans les conventions certains critères du label pour rendre leur respect obligatoire (CACL et communes)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Créer le label événement écoresponsable

Objectif 2 : Concevoir et mettre en œuvre la formation à l'organisation d'événements écoresponsables

Objectif 3 : Créer une campagne de communication sur les événements éco-responsables

Objectif 4 : Intégrer les critères du label dans certaines conventions et/ou demandes/formulaires pour les rendre obligatoires

Indicateurs liés

- Nombre d'événements labellisés par an
- Evolution du nombre d'événements labellisés dans le temps
- Nombre de personnes formées par an
- Nombre de supports créés pour chaque média

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Acteurs économiques
- Autres collectivités du territoire
- Partenaires
- Collectivité elle-même

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Organismes d'événements
- Influenceurs
- Les 6 communes de la CACL
- Associations locales
- Office de tourisme
- La Consigne
- GRAINE Guyane
- Ekoconseil
- Artisans locaux
- Acteurs du tourisme
- Restaurateurs
- Sponsors
- Rectorat
- Université de Guyane
- EGC (CCI)
- CFA
- Autres organismes de formation

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 18 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2027

Date de fin prévisionnelle : 31/12/2028

TRAVAILLER SUR LES CLAUSES ET LE SUIVI DE LA COMMANDE PUBLIQUE AFIN DE RÉDUIRE LES DÉCHETS ET D'AMÉLIORER LEUR VALORISATION

Développer l'éco-exemplarité.

Description de l'action

La commande publique est un des leviers d'actions pour améliorer l'éco-exemplarité de la CACL, par la promotion des achats éco-responsables, du réemploi et de l'économie circulaire, d'engagements RSE, de l'analyse du cycle de vie des produits, pour aboutir à des prestations de services et de l'approvisionnement en fournitures écoresponsables. C'est un excellent moyen de transformer petit à petit le tissu économique pour qu'il propose des prestations plus respectueuses de l'environnement et qui, notamment, permettent de réduire la production de déchets. La commande publique exemplaire a en ce sens un effet démultiplicateur de la prévention des déchets.

A - Faire une étude sur les clauses déjà mise en œuvre dans la commande publique au sein de la CACL et des communes (CACL, communes, ADEME, DGTM)

B - Mobiliser les acteurs du territoire pour consulter les maîtres d'ouvrage sur leurs pratiques en matière d'approvisionnement (matériaux recyclés) et les marges de manœuvre possible pour réduire la production de déchets (emballages, déchets de chantier...) en fonction des réalités du marché guyanais (réunions à organiser avec un juriste pour s'assurer de la légalité de la procédure) (CCI Guyane, association MPI dans le cadre de l'EIT, CMA, Maîtres d'ouvrage emblématiques, Communes, ADEME, DGTM)

C - Elaborer un guide sur la commande publique responsable en matière de gestion des déchets en complétant l'état des lieux avec des bonnes pratiques (CACL, Cerema, associations et acteurs de l'économie circulaire)

D - Former les équipes (service commande publique et chefs de service) sur les différents types de clauses responsables, les façons de les intégrer dans différents types de marchés et les bonnes pratiques (commandes groupées, évaluation amont des besoins réels, commande de matériel d'occasion...) (CACL, Cerema, ADEME, DGTM)

E - Faire un suivi de l'intégration des clauses dans ces marchés auprès des services de commande publique (vérifier l'emploi des clauses dans les marchés et relever le nombre de clauses exemplaires) (CACL et communes)

Boîte à idées pour l'action D spécifiquement ainsi que pour préparer les discussions avec les maîtres d'ouvrage et les services de commande publique :

- Assurer un approvisionnement durable en fournitures et favoriser le réemploi : commander des fournitures recyclées (jeux, fournitures de bureau, etc.), utiliser des imprimantes avec cartouches réemployables et

papier recyclé, mettre en place des clauses pour le réemploi/recyclage du mobilier et utilisation de bois local, utiliser des produits d'entretien éco-responsables; généraliser les dons d'objets remplacés (produits électroniques, meubles, tenues, fournitures...) aux associations et écoles et organiser les collectes avec les éco-organismes pour les flux résiduels après don

- Imposer des clauses d'économie circulaire dans les marchés de travaux : clauses d'utilisation de matériaux recyclés/durables, de (re) végétalisation / études faune flore, de gestion des déchets lors du chantier notamment avec suivi, de réalisation d'éco zones dans les bâtiments publics
- Imposer des fiches/normes de bilan carbone/RSE pour les fournitures et prestataires
- Mettre en place des critères d'analyse de cycle de vie des achats publics - Dans le cadre des marchés de prestations : commande de ramassage des déchets dans les marchés d'entretien d'espaces verts, insérer des clauses contraignantes pour les prestataires de collecte des déchets et d'entretien des locaux pour le respect des consignes de tri.

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Démarrer l'étude des clauses de la commande publique

Objectif 2 : Consulter a minima 15 maitres d'ouvrage

Objectif 3 : Elaborer le guide commande publique responsable

Objectif 4 : Former les agents des services commandes publiques sur les nouvelles clauses et bonnes pratiques

Objectif 5 : Suivre la mise en œuvre des clauses

Indicateurs liés

- Etude réalisée
- Nombre de maitres d'ouvrage consultés
- Synthèse de la consultation réalisée

- Nombre de guides commande publique téléchargés
- Nombre d'agents formés
- Nombre de marchés incluant de nouvelles clauses responsables

Acteurs

Cibles

- Collectivité elle-même
- Autres collectivités du territoire
- Acteurs économiques

Structure pilote

- MPI
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- CACL

Partenaires

- Maitres d'ouvrages récurrents
- Acteurs du réemploi
- ADEME
- Les 6 communes de la CACL
- AQUAA
- DGTM
- Eco-organismes
- Cerema

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 5 500,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2027

Date de fin prévisionnelle : 31/12/2029

SENSIBILISER ET IMPLIQUER LES AGENTS ET ÉLUS DANS LA PRÉVENTION AU SEIN DES SITES ADMINISTRATIFS

Développer l'éco-exemplarité.

Description de l'action

Avant de pouvoir appliquer des concepts d'éco-exemplarité, il est nécessaire que les agents et élus soient bien informés sur les problématiques en lien avec la prévention des déchets. Une fois ces fondamentaux acquis, les agents ont besoin d'outils pour transcrire ses savoirs en actions concrètes au sein de la collectivité. Par ailleurs, renouveler ce savoir pour faire face aux remplacements et recrutement est un enjeu important que cette action doit permettre de surmonter.

A - Animer des fresques (du Climat, de la biodiversité, de l'économie circulaire, etc.) (Associations et fresqueurs du territoire)

B - Former les agents sur la gestion des déchets électroniques (Associations réemploi des DEEE, éco-organismes, CACL)

C - Poursuivre et développer les visites de site de valorisation des déchets par les agents et élus (CACL)

D - Responsabiliser les DGA/DGS/Chefs de services sur l'éco-exemplarité, définir ces responsabilités, identifier des référents éco-exemplarité dans chaque service (CACL)

E - Organiser des concours interservices sur le tri avec suivi des performances de tri par service et évolution dans le temps avec remise des prix pour valoriser l'éco-exemplarité (CACL, communes)

F - Elaborer et faire signer à l'embauche une charte de l'agent éco-responsable. (CACL, communes)

G - Dans le cadre des évaluations annuelles, réserver une place aux actions d'éco-exemplarité menées par les agents (sur la base de la charte signée). (CACL, communes)

H - Organiser des ateliers de fabrication (produits maison, couture, etc.) avec les agents dans les locaux administratifs. (CACL, communes, associations pour l'animation des ateliers)

I - Mettre en place des séances de trocs d'objets entre agents (CACL, communes)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Animer au moins 4 fresques par an à destination des agents

Objectif 2 : Former au moins 2 agents par service à la gestion des déchets électroniques

Objectif 3 : Organiser au moins 1 visite de site par an à destination des agents et 1 une visite pour les élus

Objectif 4 : Identifier un responsable éco-exemplarité par service

Objectif 5 : Organiser un concours de tri des déchets par an

Objectif 6 : Sensibiliser chaque nouvel agent à l'éco-exemplarité avant son embauche (fiche de poste)

Objectif 7 : Organiser au moins 1 atelier de fabrication dans l'année

Objectif 8 : Organiser au moins 1 session de troc dans l'année

Objectif 9 : Constater l'évolution et axes d'amélioration des salariés/agents déjà en poste lors des entretiens annuels

Indicateurs liés

- Nombre de fresques organisées
- Nombre de participants aux fresques
- Nombre d'agents formés
- Nombre de visites agents/élus organisées par site
- Nombre d'agents ayant participé aux visites
- Nombre d'élus ayant participé aux visites
- Part des services ayant nommé un référent éco-exemplarité
- Nombre de concours organisés
- Nombre de services participant aux concours
- Nombre de nouveaux agents sensibilisés
- Part des nouveaux agents sensibilisés
- Nombre d'ateliers organisés par an
- Nombre de participants aux ateliers
- Nombre de sessions de troc organisées
- Nombre de participants aux sessions de troc

Acteurs

Cibles

- Elus locaux
- Agents

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Fresqueurs
- Les 6 communes de la CACL
- Associations locales

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 13 300,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

The background is a solid light green color. There are several white decorative lines: a thin line at the top left, a larger rounded rectangle in the middle right, and a larger rounded rectangle at the bottom. The text is centered in the middle of the page.

***GÉRER ET RÉDUIRE
LES BIODÉCHETS***

16

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GÉRER LES RESTES ALIMENTAIRES SUR TOUTE LA CHAÎNE DE RESTAURATION COLLECTIVE (CUISINE, ÉCOLE, DONNÉS, RESTES)

Gérer et réduire les biodéchets.

Description de l'action

En réponse au Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (AGEC), la CACL s'engage à mener une action spécifique dans la restauration collective sur son territoire. Cette initiative vise à réduire de manière significative le gaspillage alimentaire sur l'ensemble de la chaîne de création et de consommation des repas, de la cuisine à l'assiette. La CACL souhaite donc sensibiliser les acteurs assurant la restauration collective sur son territoire en mettant en place des actions d'optimisation des surplus alimentaires et de réutilisation et valorisation des déchets alimentaires ne pouvant être évités.

A - Identifier et réduire les sources de gaspillage alimentaire évitables

- Réaliser une étude sur les pratiques alimentaires dans les cuisines collectives afin d'identifier, caractériser et quantifier les sources de gaspillage alimentaire, de la création des repas jusqu'à la confection des plats (CACL, communes, Rectorat, directions d'établissements, cuisines).
- Sensibiliser le personnel de cuisine et les responsables d'écoles à l'importance de la réduction du gaspillage alimentaire et les bonnes pratiques à mettre en œuvre (CACL, communes, directions d'établissements, cuisines).
- Former les chefs cuisiniers à une gestion efficace des restes alimentaires, aux bonnes pratiques de stockage et à l'optimisation des recettes pour réduire les surplus et ajuster les portions servies (CACL, communes, cuisines collectives, écoles et établissements éducatifs).
- Organiser des campagnes scolaires de sensibilisation au gaspillage alimentaire et impliquer les écoles dans des projets éducatifs axés sur la gestion responsable des repas. Inclure l'annonce de la mise en place du tri des déchets alimentaires dans les établissements (CACL, communes, CCAS, Rectorat, Université de Guyane, directions d'établissements, cuisines, associations de parents d'élèves).

B - Instaurer le tri pédagogique des déchets alimentaire dans les écoles pour réduire le gaspillage

- Organiser des sessions de formation aux bonnes pratiques de tri des déchets alimentaires pour les animateurs en salle de restauration et les élèves (CACL, Rectorat, directions d'établissement, communes, cuisines).
- Effectuer une évaluation des espaces de restauration pour déterminer l'emplacement optimal des tables de tri et conteneurs de tri (CACL, directions d'établissement, communes, cuisines).
- Acquérir des tables de tri et des conteneurs transparents équipés de balances adaptées à la taille des écoles. Installer ces équipements et mettre en place une signalétique claire pour permettre au personnel et aux élèves d'utiliser ces dispositifs de façon appropriée. (CACL, ADEME, directions d'établissement, communes, cuisines).
- Instaurer un système de communication entre la salle de restauration

et les cuisines, comprenant la création de formulaires simples pour signaler les quantités non consommées et recueillir les retours des élèves (CACL, directions d'établissement, communes, cuisines).

- Tenir des réunions de bilan hebdomadaires pendant le premier mois, puis mensuelles, et ajuster les quantités et menus en fonction des résultats obtenus de manière concertée (CACL, communes, directions d'établissement, cuisines, associations de parents d'élèves).
- En fonction du niveau d'enseignement, développer le self-service ou des assiettes de taille différente (= portion gros mangeur / petit mangeur) (directions d'établissement, cuisines, communes, CACL).

C – Organiser la collecte et la valorisation des déchets alimentaires

- Établir des partenariats avec des associations caritatives locales pour organiser la collecte et la distribution des surplus alimentaires (CACL, communes, ADEME, banques alimentaires et associations telles que la Croix-Rouge, GRAINE). –

Établir des accords de partenariat définissant les modalités de collecte et de livraison des déchets alimentaires non consommés avec des éleveurs pour valorisation en alimentation animale ou avec des agriculteurs pour valorisation en compost (CACL, communes, DAAF, directions d'établissement, cuisines, réseaux d'éleveurs et agriculteurs tels que INTERVIG, APAPAG, association des Jeunes Agriculteurs).

- Mettre en place un système logistique efficace comprenant la définition des contenants, des points de collecte, du calendrier au sein des établissements pour assurer la collecte régulière des surplus alimentaires des établissements partenaires (CACL, communes, ADEME, directions d'établissement, cuisines, associations caritatives, agriculteurs).
- Mettre en place des protocoles sécurisés pour la collecte, le stockage et la distribution des dons alimentaires, conformément aux réglementations sanitaires (CACL, communes, Agence Régionale de Santé, cuisines collectives).

D – Instaurer des procédures de suivi et d'évaluation

Mettre en œuvre un suivi régulier des pratiques de gestion des restes alimentaires et collecter des données sur la réduction des déchets : surveillance des quantités de restes alimentaires, évaluation des pratiques mises en place, collecte des retours d'expérience du personnel et des bénéficiaires (CACL, communes, cuisines collectives, écoles et établissements éducatifs).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Diminuer de 50% le gaspillage alimentaire dans les cuisines collectives d'ici 2027 et de 75% d'ici 2030.

Objectif 2 : Sensibiliser 90% du personnel de cuisine et des responsables d'écoles à la réduction du gaspillage alimentaire.

Objectif 3 : Former 75% des chefs cuisiniers à des pratiques anti-gaspillage.

Objectif 4 : Équiper 100% des écoles partenaires de tables de tri et de conteneurs transparents

Objectif 5 : Réviser 100% des menus de manière concertée avec les élèves, parents et cuisines

Objectif 6 : Développer au maximum le self-service ou les services avec deux tailles d'assiettes différentes

Objectif 7 : Donner 100% des repas non distribués.

Objectif 8 : Établir des partenariats avec des associations caritatives de proximité.

Objectif 9 : Conclure des accords de partenariat avec au moins 30% des agriculteurs locaux.

Indicateurs liés

- Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire dans les cuisines collectives en 2027 et 2030.
- Taux de participation au programme de sensibilisation, mesuré trimestriellement via le % du personnel de cuisine et des responsables d'écoles participant aux sessions de sensibilisation.
- Pourcentage de chefs cuisiniers formés par an.
- Nombre d'écoles équipées.
- Pourcentage des repas donnés par rapport au nombre total de repas non-distribués.
- Nombre de menus révisés
- Nombre d'établissements proposant un self-service ou un système d'assiettes de taille différente.
- Nombre d'associations caritatives partenaires, mesuré annuellement.
- Pourcentage d'agriculteurs partenaires

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire
- Acteurs économiques

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Restaurants et cuisines collectives
- Entreprises spécialisées dans la gestion des déchets alimentaires
- Agence Régionale de Santé
- Croix-Rouge
- Association Alliance
- Association l'Eden
- Association Main dans la main
- Associations caritatives
- Banques alimentaires
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Ecoles et établissements éducatifs

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 351 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 05/01/2026

Action en amélioration continue, sans date de fin

CRÉER UN RÉSEAU DÉDIÉ AU COMPOSTAGE EN GUYANE

Gérer et réduire les biodéchets.

Description de l'action

La CACL souhaite créer un réseau local dédié au compostage afin de mettre en contact les acteurs qui souhaiteraient valoriser leurs biodéchets avec ceux qui doivent s'en débarrasser, et inciter les pratiques de compostage domestique ou plus largement communautaire sur le territoire de la CACL. Cette démarche permettra de sensibiliser la population mais également les professionnels aux intérêts écologiques du compostage et à encourager la réduction active des déchets organiques, qui représentent un tiers des poubelles des ménages selon l'ADEME. Or, ces déchets peuvent être directement valorisés en compost ou devenir les matières premières de certains acteurs.

A - Identifier et cartographier les acteurs

- Réaliser une cartographie des acteurs publics, privés, associatifs et individuels engagés dans des projets de compostage, incluant le type et le volume de ressources, le mode d'approvisionnement et le niveau d'expertise de chaque acteur (CACL, communes, ADEME, YANA agroécologie, GRAINE, Compost Vert de Guyane, Réseau Compost Citoyen, agriculteurs, etc.).
- Mener une concertation avec les acteurs identifiés pour échanger sur leurs expériences, leurs besoins, et leurs attentes et les éventuelles contraintes des acteurs en matière de compostage (CACL, communes, ADEME, YANA agroécologie, GRAINE, Compost Vert de Guyane, agriculteurs, etc.).

B- Structurer le réseau de compostage

- Analyser les points de convergence et les complémentarités entre les acteurs pour maximiser l'efficacité du réseau (CACL).
- Organiser des sessions de travail pour définir la structure du réseau, le mode de gouvernance, et les mécanismes de collaboration (CACL, associations et acteurs porteurs de projets).
- Mener les démarches administratives nécessaires pour formaliser la création du réseau, en veillant à choisir un mode de gouvernance approprié et à établir des statuts clairs. Cette étape garantira la reconnaissance institutionnelle du réseau (CACL, Réseau Compost Citoyen).
- Établir des partenariats avec les municipalités et autres autorités locales pour renforcer la légitimité et le soutien du réseau et intégrer le compostage dans les politiques locales (CACL, CTG, communes).
- Déployer une campagne de communication pour annoncer le lancement officiel du réseau (CACL).

C - Déployer des actions en faveur du compostage

- Organiser des ateliers de formation sur les techniques de compostage domestique et collectif, les bonnes pratiques, et les aspects réglementaires liés au compostage (CACL, communes, ADEME, YANA agroécologie, GRAINE, Compost Vert de Guyane, agriculteurs).
- Organiser des événements dédiés à la promotion du compostage et à la distribution de compost aux citoyens (CACL, communes, ADEME, YANA agroécologie, GRAINE, Compost Vert de Guyane, agriculteurs).
- Mettre en œuvre un système de suivi pour mesurer la performance des composteurs communautaires et évaluer régulièrement l'efficacité du réseau de compostage en termes de réduction des déchets (CACL).

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Élaborer une proposition de structure et de gouvernance du réseau

Objectif 2 : Mobiliser les acteurs du compostage au sein du réseau

Objectif 3 : Intégrer chaque commune dans le réseau

Objectif 4 : Organiser 4 ateliers de formation sur les techniques de compostage par an.

Objectif 5 : Organiser 3 événements dédiés à la promotion du compostage par an.

Indicateurs liés

- Le réseau et son mode de gouvernance sont définis.
- Nombre d'acteurs au sein du réseau
- Nombre de communes intégrées au réseau.
- Nombre d'ateliers de formation réalisés par an.
- Nombre d'évènements organisés par an.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire
- Acteurs économiques
- Acteurs économiques du secteur secondaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- CERATO
- Services municipaux de l'environnement
- KWATA
- Guyane Nature Environnement
- GRAINE Guyane
- Syndicats de copropriété
- Entreprises spécialisées dans le compostage
- Compost Vert de Guyane
- Compost péyi
- Agriculteurs locaux
- Associations d'éducation à l'environnement
- SEPANGUY
- GEPOG
- Ecoles et établissements éducatifs

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 47 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 04/01/2027

Date de fin prévisionnelle : 30/06/2030

18

ETUDIER GLOBALEMENT LE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉPLOYER LES SOLUTIONS RETENUES

Gérer et réduire les biodéchets.

Description de l'action

La mise en place du tri à la source des déchets alimentaires est obligatoire depuis le 1er janvier 2024. Ainsi, chaque citoyen français doit avoir accès à des solutions de tri à la source des biodéchets, incluant le déploiement du compostage domestique, du compostage partagé et de la collecte séparée des biodéchets. Cette initiative permettra d'évaluer, optimiser et mettre en œuvre des pratiques efficaces de tri à la source, au niveau individuel et institutionnel. L'objectif ultime est d'instaurer des méthodes de tri adaptées aux spécificités locales, tout en sensibilisant la communauté à l'importance cruciale du tri des déchets alimentaires.

A - Étude des Solutions :

- Effectuer un diagnostic complet des pratiques actuelles de gestion des déchets alimentaires sur le territoire et analyser les flux de déchets alimentaires (CACL, en collaboration avec les communes).
- Réaliser un inventaire des friches et espaces libres au sein des communes urbaines et centres-villes pour déterminer les emplacements potentiels de sites de compostage partagé (CACL, communes, bailleurs sociaux, régies de territoire, AUDEG, EPFAG, DGTM).
- Identifier les sites potentiels pour le traitement des biodéchets et évaluer la faisabilité de l'implantation de ces sites, en prenant en considération les caractéristiques des déchets générés et les exigences environnementales et évaluer la nécessité de sites de traitement centralisés en complément des solutions de compostage in situ (CACL, communes, bailleurs sociaux, régies de territoire, AUDEG, EPFAG, DGTM).
- Explorer les options de compostage individuel et partagé par ville et par quartier, en définissant les procédures d'apport de matière sèche, les secteurs pouvant bénéficier d'une collecte dédiée, et les éventuels sites de traitement (CACL, communes, bailleurs sociaux, régies de territoire, AUDEG, EPFAG, DGTM, ADEME, Réseau compost citoyen).
- Étudier les différentes approches de compostage, telles que le compostage classique, le lombricompostage, et l'utilisation de la mouche soldat noire et analyser les avantages et contraintes de chaque méthode (CACL, ADEME, Réseau compost citoyen).

B - Développement du Compostage :

- Accroître l'aide attribuée pour l'achat de composteurs individuels pour maximiser la couverture territoriale et l'implantation de composteurs collectifs (CACL, communes, Ebena bwa et autres associations portant des projets de compostage).
- Fournir un accompagnement technique aux porteurs de projets associatifs engagés dans des initiatives de compostage partagé ou de collecte/traitement à petite échelle (CACL, communes, Réseau compost citoyen, GRAINE).
- Mobiliser les associations locales et de proximité pour former des référents des sites de compostage partagé et former, en parallèle, des maîtres et guides composteurs en interne, via les ambassadeurs du tri par exemple, pour fournir une assistance continue. (CACL, communes, Réseau compost citoyen, Compost Vert Guyane, GRAINE, CCDS, SIMKO, EMPREINTE COLOREE).

C – Communication et sensibilisation, suivi et évaluation

- Organiser des actions de sensibilisation ciblées en porte-à-porte, avec distribution de bioseaux et d'informations sur le compostage (CACL, communes, établissements éducatifs, associations de quartier).
- Animer des événements publics, intégrés à d'autres manifestations, pour fabriquer des composteurs en direct, réaliser des démonstrations et communiquer sur les gestes à adopter tels que l'achat de composteur ou l'élevage de poules, etc. (CACL, communes, GRAINE, Compost Vert Guyane, Réseau Compost Citoyen).
- Mettre en place une campagne de communication pour informer la population des avantages du compostage et encourager le changement de pratiques (CACL, communes).
- Mettre en place un système de suivi des sites de compostage partagé pour assurer leur pérennité et optimiser leurs performances (CACL).
- Réaliser une étude de caractérisation des OMR tous les 10 ans pour évaluer la part de déchets alimentaires restants dans les OMR et identifier d'éventuelles zones d'amélioration (CACL).

Objectifs et indicateurs

- **Objectif 1** : Réduire de 50% la part de déchets alimentaires dans les OMR
- **Objectif 2** : Assurer un mode de tri à la source des déchets alimentaires à la source pour 100% pour les logements individuels et collectifs
- **Objectif 3** : Former des maîtres composteurs et référents de site de compostage
- **Objectif 4** : Réaliser 6 actions de sensibilisation en porte-à-porte par an.
- **Objectif 5** : Organiser 3 événements publics annuels.
- **Objectif 6** : Effectuer une étude de caractérisation des OMR tous les 10 ans pour évaluer la proportion des déchets alimentaires en mélange.

Indicateurs liés

- Pourcentage de déchets alimentaires dans les OMR, mesuré par une étude de caractérisation annuelle.
- Pourcentage de logements individuels et collectifs dotés d'une solution de compostage ou équivalent.
- Nombre d'événements publics organisés par an.
- Nombre de maîtres composteurs et référents de site formés.
- Pourcentage de logements individuels et collectifs desservis par une solution de collecte.
- Nombre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte menées par an.

Acteurs

Cibles

- Grand public et associations
- Public Scolaire
- Acteurs économiques

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- Influenceurs
- SEPANGUY
- GEPOG
- GRAINE Guyane
- Syndicats de copropriété
- Associations d'éducation à l'environnement
- Bailleurs
- Les 6 communes de la CACL
- Association de Quartier
- Médias locaux
- Services municipaux de l'environnement
- Entreprises spécialisées dans la gestion des déchets
- Zordi Guyane
- Matoury Espaces verts
- Groupe Govindin
- Ecoles et établissements éducatifs
- CERATO
- KWATA
- Guyane Nature Environnement

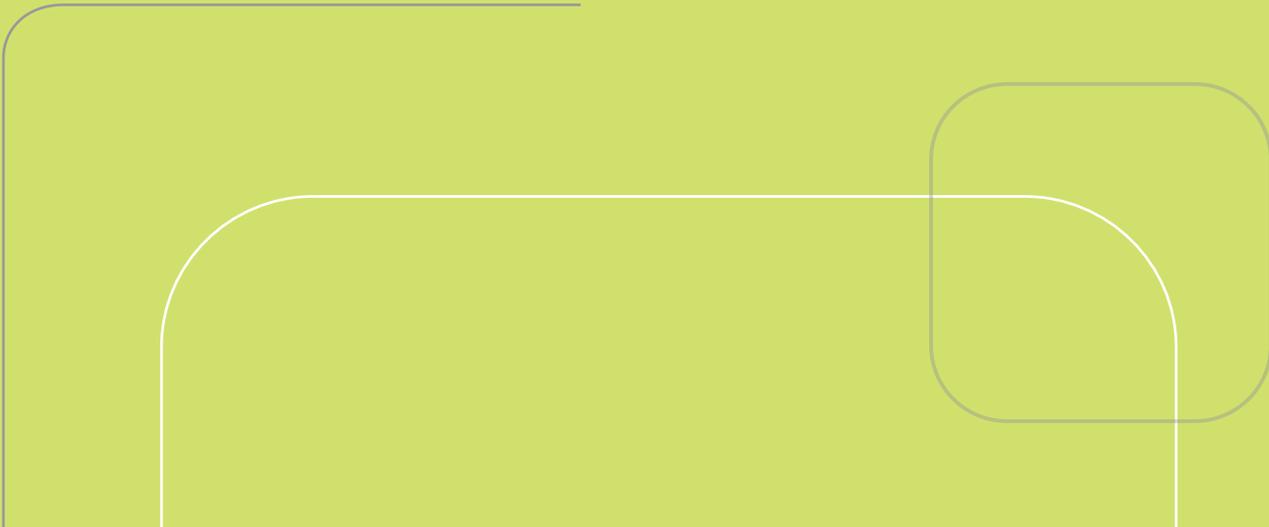
Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 1 155 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 06/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin



***ACCOMPAGNER LES
PROFESSIONNELS
POUR RÉDUIRE LEUR
PRODUCTION DE DÉCHETS,
DÉVELOPPER DES PROJETS
LOCAUX (ÉCONOMIE
CIRCULAIRE, SYNERGIES...)***



19

DÉVELOPPER LES MATÉRIAUX RÉUTILISABLES ET LOCAUX SUR LES CHANTIERS

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

Les matériaux en fin de vie sont très rarement utilisés sur chantier et les maitres d'ouvrages, maitres d'œuvre et entreprises n'ont pas toujours connaissance de leurs obligations. Il est donc nécessaire de sensibiliser et développer les outils permettant le réemploi.

A - Diffuser les documentations existantes concernant l'utilisation de matériaux locaux, la déconstruction sélective et le tri des déchets (Guide déconstruction sélective (CSTB/Orée), Engager le réemploi, la liste des 29 familles propices au réemploi (CSTB), guides FCRBE...) (ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, CAUE, Aquaa, éco-organismes)

B - Former les MOA, MOE et entreprises à l'utilisation de matériaux locaux, au tri des déchets et au réemploi (ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, CAUE, Aquaa, éco-organismes)

C - Développer la réalisation des diagnostics PEMD et leur diffusion en amont de projets intégrant du réemploi (ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, CAUE, Maitres d'ouvrage publics et privés, éco-organismes)

D - Développer une plateforme physique ou virtuelle de matériaux réemployables (ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, éco-organismes)

E - Développer le réemploi de flux spécifiques (cartons, palettes...) (ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, futurs éco-organismes des emballages industriels)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Diffuser au moins 3 guides permettant de couvrir l'ensemble de l'utilisation des matériaux locaux, de la déconstruction sélective et du tri des déchets

Objectif 2 : Réaliser 5 sessions de formation par an

Objectif 3 : Organiser des sessions de formations pour les diagnostiqueurs PEMD

Objectif 4 : Créer une plateforme dédiée aux matériaux de réemploi et aux partages de matériaux entre CACL et MOA

Objectif 5 : Développer la filière logistique permettant le réemploi de flux prioritaires

Indicateurs liés

- Nombre de guides diffusés par les différents acteurs concernés
- Nombre de formations réalisées
- Nombre de formations financées
- Nombre de formations diagnostiqueur PEMD réalisées
- Création d'une plateforme
- Nombre de diagnostics PEMD partagés
- Nombre de Produits Equipements Matériaux vendus et donnés via la plateforme
- Nombre de projets de logistique créés sur des flux spécifiques

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques
- Collectivité elle-même
- Autres collectivités du territoire
- Partenaires

Structure pilote

- Acorpe
- MPI
- Valobat

Partenaires

- FRBTP
- MOA publics et privés
- CTG
- CMA
- CACL
- AQUAA
- CCI
- CAPEB
- FFB
- Eco-organismes
- MPI
- ADEME
- CAUE

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 1 315 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

20

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DU MOBILIER EN FIN DE VIE DES PROFESSIONNELLS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

Les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration changent régulièrement leur mobilier mais n'ont pas connaissance des filières de recyclage et réemploi du mobilier.

A - Renforcer l'information sur les initiatives des éco-organismes et les développer sur le territoire (ADEME, CTG, CACL, CMA, CCI, CPME, MPI, Valdélia, Symbioz)

B - Développer des outils numériques type plateforme virtuelle pour mettre en contact les cédants et les bénéficiaires (Valdélia, CRESS, Kairos, Symbioz)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Diffuser et relayer les initiatives via des événements, de la communication numérique et papier

Objectif 2 : Créer une plateforme spécifique au don ou à la vente de mobilier entre professionnels et associations

Objectif 3 : Former les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration

Indicateurs liés

- Nombre de personnes touchées par la communication (prospectus distribués, nombre de réactions et vues sur la communication virtuelle...)
- Nombre d'évènements type «vente aux enchères», «brocante de mobilier de professionnels»
- Plateforme créée
- Nombre d'échange réalisés sur la plateforme
- Nombre de formations existantes
- Nombre de formations réalisées

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques
- Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structure pilote

- Acorpe
- Valdelia

Partenaires

- CTG
- CACL
- Kaïros
- Symbioz
- CPME
- MPI
- ADEME
- CMA
- CCI
- Valdelia
- CRESS

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 5 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

21

MASSIFIER ET VALORISER LES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

Les biodéchets représentent les quantités majoritaires de déchets produits et sont souvent collectés en mélange avec les autres types de déchets. De plus, depuis janvier 2024, tout citoyen ou professionnel doit avoir une solution de collecte et/ou traitement pour ses biodéchets.

A - Développer le compostage dans les restaurants et la formation du personnel (ADEME, CACL, Chambre d'agriculture, MPI, CPME, UMIH, Hôtel amazonia)

B - Limiter le gaspillage et encourager le don aux associations (CRESS, Récup'bouffe, Humanity first, Macouria, El Agrec, ADEME, CACL, UMIH)

C - Monter une installation permettant d'absorber les flux de biodéchets de professionnels ne pouvant pas disposer de compostage à domicile ou collectif (méthanisation, larves de mouches...) (ADEME, CCI, CMA, CTG, CACL)

D - Développer la récupération des huiles alimentaires usagées et la formation du personnel (Dilwil, ADEME, CTG)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Accompagner à minima la moitié des restaurants de CACL à se doter de composteurs individuels et/ou collectifs et à les utiliser (y compris trouver des exutoires)

Objectif 2 : Diminuer le gaspillage de moitié dans les restaurants et hôtels

Objectif 3 : Créer 1 installation de traitement des biodéchets ainsi que les services de collecte associés

Objectif 4 : Augmenter les quantités d'huiles collectées et créer une installation pour les traiter en local

Objectif 5 : Redistribution des restes alimentaires aux associations

Indicateurs liés

- Nombre de personnes (professionnels) formées au compostage
- Nombre de composteurs installés dans les restaurants
- Quantité de nourriture donnée aux associations
- Quantités de biodéchets jetées
- Nombre d'installations de traitement créée pour les biodéchets des professionnels
- Quantités de biodéchets traitées
- Quantités d'huiles usagées collectées
- Nombre de repas distribués aux associations

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques
- Acteurs économiques du secteur primaire
- Acteurs économiques du secteur secondaire
- Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structure pilote

- CACL

Partenaires

- CPME
- CRESS
- UMIH
- Hôtel Amazonia
- Recup'bouffe
- Dilwill
- MPI
- CACL
- Chambre d'Agriculture
- ADEME
- Humanity first
- Macouria
- El Agrec

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 1 200 000,00 €

Niveau de priorité : Élevé

Date de début : 01/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2028

SENSIBILISER LES ACTEURS DU TOURISME ET FINANCER LES INITIATIVES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES DÉCHETS DU TOURISME

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

Les acteurs du tourisme sont peu sensibilisés à la gestion des déchets. Certaines initiatives existent mais peinent à émerger. Des guides et études existent mais ne sont pas toujours connus.

A - Renforcer l'information concernant les obligations réglementaires et les guides et études de l'ADEME (ADEME Bretagne, retours d'expérience Optigede...) et élaborer un guide spécifique sur les filières et solutions disponibles sur la CACL pour l'ensemble des flux du tourisme (CACL, CTG, ADEME)

B - Former les professionnels du tourisme pour qu'ils incitent leurs clients à réduire et trier leurs déchets (CPME, ADEME, CTG, CACL, CITEO, Refashion, Ecomaison)

C - Renforcer l'obligation de prévention et tri des déchets dans les AAP de subventions d'évènements et autres projets, en mettant en avant le slow tourisme (CTG, ADEME, CACL, CITEO)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Elaborer un guide pour les professionnels du tourisme

Objectif 2 : Former a minima la moitié des professionnels du tourisme identifiés sur le territoire

Objectif 3 : Intégration de clauses dans tous les AAP lancés dans le secteur du tourisme

Indicateurs liés

- Création du guide spécifique aux filières de la CACL
- Nombre de guides distribués (papier ou téléchargement numérique)
- Nombre de professionnels formés
- Nombre de clauses intégrées dans les AAP

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques

Structure pilote

- ADEME
- CITEO
- CTG

Partenaires

- CFA
- Ecomaison
- Université de Guyane
- CPME
- CCI
- Office de tourisme
- CITEO
- CAACL
- Refashion
- Comité du Tourisme de la Guyane
- ADEME
- CTG

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 35 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

DÉVELOPPER DIFFÉRENTES MESURES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES EMBALLAGES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

Les lois Egalim et AGEC abordent la réduction de l'utilisation du plastique. Depuis 2021, distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel (sauf impératif de santé publique) et les ustensiles en plastique à usage unique (pailles, couverts, assiettes, gobelets...) sont interdits. A partir de 2025, cela s'étendra aussi aux barquettes en plastique.

A - Limiter l'utilisation de produits à usage unique (y compris sacs) et mettre en place la consigne pour le verre (La consigne, CMA, UIMH, Dilo, Brasserie guyanaise, rhumerie St Maurice, délices de Guyane)

B - Développer l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et dans les restaurants (CTG, CACL)

C - Développer l'utilisation des produits locaux dans la restauration pour limiter les produits importés emballés (Chambre d'agriculture, UIMH, CACL, CCI)

D - Développer la prévention chez les consommateurs (pique nique zéro déchet, apport de leur propre contenant dans les commerces et restaurants à emporter, système «cette entreprise accepte les contenants réutilisables» (Nouvelle Calédonie)...) (CMA, CCI, CACL, ADEME, CTG)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Mettre en place la consigne dans la moitié des restaurants de la CACL et contrôler les restaurants

Objectif 2 : Mettre en place des fontaines dans tous les espaces publics

Objectif 3 : Réduire de 50% la production d'emballages liés à l'importation de produits alimentaires dans les restaurants

Objectif 4 : Sensibiliser la moitié des citoyens du territoire de la CACL aux gestes de prévention

Indicateurs liés

- Nombre de restaurants dans lesquels la consigne est mise en place
- Nombre de contrôles réalisés dans les restaurants
- Installations permettant le nettoyage des contenants mis en place
- Nombre de fontaines mises en place par la CACL
- Nombre de produits emballés importés
- Nombre de commerces formés à la sensibilisation du consommateur

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques
- Autres collectivités du territoire
- Collectivité elle-même
- Partenaires

Structure pilote

- CITEO
- CACL

Partenaires

- ADEME
- Les 6 communes de la CACL
- CTG
- Chambre d'Agriculture
- CACL
- CMA
- CCI
- La Consigne
- UMIH
- Dilo
- Brasserie guyanaise
- Rhumerie St Maurice
- Délices de Guyane
- DDPP

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 35 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

MODIFIER CERTAINES ASPECTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES PROFESSIONNELS

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

La CACL a pour mission principale de répondre aux besoins publics et non privés. Cependant, elle doit pallier aux manques de l'offre privée. Pour cela, une redevance spéciale est mise en place mais elle n'est pas toujours adaptée pour réduire les quantités de déchets non valorisables.

A - Evolution de la redevance spéciale sur les flux non valorisables (CACL)

B - Etudier la pertinence de la collecte du verre en porte à porte pour les restaurateurs et pousser au développement d'une entreprise locale en fonction de l'étude (CACL, CITEO, Leko, Adelphe)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Adapter la redevance spéciale pour mettre en avant les entreprises qui produisent moins de déchets non valorisables et développer des challenges zéro déchet

Objectif 2 : Réaliser une étude permettant d'adapter la collecte du verre des restaurateurs

Indicateurs liés

- Nombre de challenges zéro déchet réalisés avec les entreprises
- Nombre d'entreprises payant la redevance spéciale
- Grille de redevance spéciale réadaptée
- Etude concernant le verre en porte à porte réalisée
- Prestataire pour la collecte du verre des professionnels sélectionné
- Nombre de restaurateurs collectés en porte à porte pour le verre

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques
- Collectivité elle-même

Structure pilote

- REP Emballages industriels et commerciaux
- CITEO
- CACL

Partenaires

- REP Emballages industriels et commerciaux
- CACL
- CITEO

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 15 000,00 €

Niveau de priorité : Bas

Date de début : 01/01/2025

Date de fin prévisionnelle : 31/12/2028

DÉVELOPPER LA GESTION COLLECTIVE DES DÉCHETS ET L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

L'Écologie Industrielle Territoriale est un des 7 piliers de l'économie circulaire défini par l'ADEME. C'est un système, une pratique, un mode d'organisation de mutualisation des ressources dans un contexte territorial local. Les déchets deviennent ensuite des ressources pour d'autres acteurs locaux ou de nouvelles activités.

A - Structurer et mutualiser des solutions de gestion des déchets sur les ZI et déployer l'usage de la bourse aux déchets (association des MPI, ADEME, CCI)

B - Développer une plateforme de vente et d'échange du matériel industriel et de gestion d'EIT (association des MPI, ADEME, CCI)

Objectifs

Objectif 1 : Mobiliser 7 des 14 ZAE de la CACL dans des démarches d'EIT avec des groupes de travail réguliers qui auront pour but d'identifier les synergies sur les zones industrielles

Objectif 2 : Créer une plateforme numérique et/ou physique pour échanger du matériel industriel

Indicateurs liés

- Nombre de groupes de travail mis en place autour de l'EIT
- Nombre de synergies mises en place
- Plateforme créée

Acteurs

Cibles

Acteurs économiques

Structure pilote

MPI

Partenaires

CACL

CCI

MPI

ADEME

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total: Non renseigné

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

26

INFORMER LES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE (DÉCHETS D'EMBALLAGES)

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

A - Informer les industriels pour développer les groupes de travail EIT et les inciter à développer les chartes RSE (association des MPI, ADEME, CCI)

B - Créer une carte des acteurs de la gestion des déchets et le développement d'une application permettant de connaître les moyens de valorisation de chaque déchet (association des MPI, ADEME, CCI)

Objectifs

Objectif 1 : Développer des outils pour aider les groupes de travail à se créer et développer les chartes RSE

Objectif 2 : Recenser 100% des acteurs valorisant les déchets sur une carte

Indicateurs liés

- Nombre d'utilisateurs des outils
- Nombre d'acteurs recensés sur la carte

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques

Structure pilote

- MPI

Partenaires

- Réseau Entreprendre
- CRESS
- CCI
- ADEME
- MPI

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 20 000,00 €

Niveau de priorité : Bas

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin

FAVORISER L'ÉMERGENCE DES FILIÈRES SANS EMBALLAGE

Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...).

Description de l'action

A - Limiter la production de produits avec emballage à usage unique et mettre en place la consigne pour le verre (La consigne, CMA, Dilo, Brasserie guyanaise, rhumerie St Maurice, délices de Guyane, CCI, Citeo)

B - Développer la production de produits locaux avec une éco-conception des emballages (Chambre d'agriculture, UIMH, CACL, CCI, CITEO)

Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Réduire de 50% les emballages dans les industries de la CAFL

Objectif 2 : Engager des démarches d'éco-conception

Indicateurs liés

- Quantité d'emballages produits
- Nombre d'entreprises mettant en place la consigne
- Nombre de démarches d'éco-conception

Acteurs

Cibles

- Acteurs économiques

Structure pilote

- CCI
- CITEO

Partenaires

- La Solam
- CCI
- CMA
- Yana Wassai
- La Consigne
- Brasserie guyanaise
- Dilo
- Rhumerie St Maurice
- UMIH
- Délices de Guyane

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total : 440 000,00 €

Niveau de priorité : Moyen

Date de début : 01/01/2025

Action en amélioration continue, sans date de fin



FICHES ACTION PLPDMA